



**CPE** *la Clé  
des Champs inc.*

**POLITIQUE CONCERNANT LES  
ALLERGIES, LES MÉDICATIONS, LES  
ACCIDENTS ET LES SITUATIONS  
D'URGENCE**

Adoptée par le conseil d'administration le 27 juin 2018

385, rue Saint Zéphirin  
La Tuque (Qc) G9X 1X7  
Sans frais : 1 888 637-6470  
Téléphone : 819 523-7322  
Télécopieur : 819 523-6001  
[direction@cpecledeschamps.com](mailto:direction@cpecledeschamps.com)

### **Allergies/intolérance**

Les parents doivent fournir un billet du médecin confirmant l'allergie ou l'intolérance de l'enfant. Toutes les allergies déclarées sont inscrites au dossier de l'enfant et sont prises en considération. Le formulaire sur les allergies doit être obligatoirement rempli et signé par les parents. Une photo de l'enfant qui a une allergie alimentaire est affichée dans la cuisine et dans le local. Un auto-injecteur EpiPen est obligatoirement placé à la cuisine et est identifié au nom de l'enfant.

### **Médication**

Les médicaments doivent être remis en main propre à l'éducatrice par les parents. Les parents doivent signer le formulaire d'autorisation que l'éducatrice leur remet.

Le contenant du médicament doit indiquer le nom et le prénom de l'enfant, le nom du médicament, sa date d'expiration, sa posologie et la durée du traitement.

En conformité avec l'article 116 de la (LSGÉE), les membres du personnel ne peuvent administrer de médicaments que s'ils sont prescrits par un membre de l'Ordre des médecins du Québec, et autorisés par écrit par les parents.

Par contre, les parents peuvent venir administrer lui-même le médicament ou produit à son enfant; dans ce cas, il n'a pas à remplir le formulaire d'autorisation.

Le CPE peut administrer les médicaments suivants, sans une prescription du médecin, à la condition que les parents aient signé les protocoles pour l'administration et que les médicaments soient dans leur contenant d'origine et identifié au nom de l'enfant. :

- acétaminophène (*Tyléno* et autre marque maison), fourni par le CPE;
- insectifuge, fourni par le CPE;
- crème solaire sans PABA, fournie par le CPE;
- gouttes nasales salines, fournies par les parents selon les besoins;
- crème pour érythème fessier, fournie par les parents selon les besoins;
- lotion de calamine, fournie par les parents;
- solution orale d'hydratation, fournie par les parents selon les besoins;
- crème hydratante, baume à lèvres, fournis par les parents.

### **Accidents et situations d'urgence**

En cas d'accident ou d'urgence, les parents seront toujours avisés. S'il est dans l'impossibilité de se présenter, une éducatrice accompagnera l'enfant à l'hôpital.

Un rapport d'incident est rempli par l'éducatrice de l'enfant et les parents devront le signer afin de s'assurer qu'il a pris connaissance des circonstances et des premiers soins administrés à l'enfant lors de l'accident.